Bohnenkamp
Moving Professionals

27.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	10004750
Taille de pneu valide	315 / 60 R 22.5
LI / SI / PR	152 / 148 L, 18 PR
TL/TT	TL
Marque	Sailun
Profil	Ecomax Pro D

Informations techniques

Numéro d'article	10004750
EAN	8935341236400
Taille de pneu valide	315 / 60 R 22.5
LI / SI / PR	152 / 148 L, 18 PR
TL/TT	TL
Marque	Sailun
Profil	Ecomax Pro D
M+S	M+S
3PMSF	3PMSF
Position de l'essieu poids lourds	HA
Propriétés de la carcasse	EcoPoint3

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Résistance au roulement	B
Adhérence sur sol mouillé	B
Bruit de roulement [db]	73
Niveau de bruit de roulement	A
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 117,ECE 54
Nettogewicht [kg] (gültig)	58,02
Taille de jante recommandée	9.75
Taille de jante autorisée	9.00
Pression maximale de l'air [bar]	9,00
Largeur du pneu [mm]	313
Largeur du profil [mm]	280
Diamètre extérieur du pneu [mm]	950
Stat. Rayon (SLR) [mm]	445
Circonférence de roulement [mm]	2879
Profondeur du profil [mm]	15,0
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
152 L	3550	120	Single	9,00	
148 L	3150	120	Twin	9,00	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.